



La présidente du comité médaillée en l'honneur du Jubilé de Sa Majesté Elisabeth II



Les membres du comité des usagers du CRDITED de la Montérégie-Est soulignent le fait que leur présidente, madame Lucille Bargiel, a reçu la Médaille du jubilé de diamant de Sa Majesté la reine Élisabeth II, créée à l'occasion du soixantième anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté. Cette médaille vise à reconnaître la généreuse contribution de madame Bargiel à l'égard de l'autisme.

Depuis une trentaine d'années, madame Bargiel fait la promotion des droits et intérêts des personnes autistes et de leur famille, en étant tout aussi sensible à ceux des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. En plus de siéger au conseil d'administration de notre CRDITED, madame Bargiel est vice-présidente de la Fédération québécoise de l'autisme et présidente du CA de l'Association québécoise des comités des usagers des CRDITED.

Les membres du comité des usagers du CRDITED de la Montérégie-Est profitent de cette occasion pour remercier leur présidente de son apport et de son dévouement au sein du comité.

TÉMOIGNAGE

Un membre du comité témoigne de son implication au sein du comité des usagers et de la gratification qu'elle en retire.

C'est une occasion de partager mon expérience, mes idées, mon savoir-faire tout en me tenant informée de ce qui se passe au CRDITED. Le bénévolat me permet de rencontrer des gens qui vivent les mêmes joies, les mêmes inquiétudes, ce qui aide à développer de belles relations et parfois même d'amitié. Faire du bénévolat me donne le sentiment d'être utile et d'aider l'ensemble des personnes démunies. En fait, faire du bénévolat c'est donner au suivant!

Mot de la présidente

Déjà l'été fait partie de notre album de souvenirs. De beaux souvenirs pour plusieurs, de souvenirs à oublier pour d'autres. Nous espérons que vous avez pu trouver le temps de déposer vos préoccupations, ne serait-ce qu'au fil de brefs moments.

L'automne s'amène avec ses couleurs, ses odeurs, ses soirées plus fraîches et le comité reprend ses activités, après une courte période de ralentissement. Parmi ces activités, l'accompagnement des usagers et de leurs parents ou représentants occupe une place prioritaire.

Suite à un intérêt manifesté à maintes reprises, vous trouverez dans cette édition de l'Entre nous des articles traitant des régimes de protection (tutelle, curatelle) : pourquoi un régime de protection et comment procéder pour le mettre en place?

Vous trouverez aussi avec ce numéro une nouveauté qui s'adresse aux usagers, leur proposant une activité qui pourrait leur permettre de participer à un tirage au sort. Après l'affiche, c'est pour nous une autre façon de faire connaître le comité aux usagers.

Nous vous souhaitons une bonne lecture! N'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires et vos demandes

Lucille Bargiel,

Un guide pour les usagers sous forme d'affiche

Mon comité des usagers

Je reçois des services du CRIDED de la Montérégie parce que j'habite en Montérégie!

Beaucoup de personnes reçoivent des services du CRIDED. Nous sommes des usagers.

Un comité des usagers c'est QUOI ?

Des parents et d'autres usagers qui me représentent et s'assurent que mes droits et mes intérêts sont respectés.

- Droit de choisir
- Droit de refuser
- ... et bien d'autres

Les membres du comité parlent avec les intervenants du CRD

- Pour s'assurer que je sois bien traité
- Que je vive dans un milieu agréable
- Que j'aie mes choses à moi, juste pour moi.
- Que je choisisse mes loisirs

Le comité est là pour m'aider

Une personne du comité peut m'aider à exprimer mes besoins au CRIDED

Une personne peut m'accompagner pour mon plan d'intervention (PI)

Les usagers qui n'ont pas de famille peuvent demander l'aide du comité pour que leurs besoins soient bien compris

Le comité informe les familles

Les membres du comité organisent des rencontres pour aider mes familles à m'aider à avoir les meilleurs services pour MOI

Le comité est là pour MOI

Des usagers sont membres du comité

- Ils assistent aux réunions
- Ils donnent leur avis
- Ils parlent des besoins des usager

Je peux être membre du comité

1 866 446-3006

L'hiver dernier la coordonnatrice du comité, accompagnée de quelques bénévoles du comité des usagers, est allée rencontrer les usagers en atelier et au service d'activités de jour. Elle leur a remis un guide sous forme d'affiche qui les informe de la mission du comité, sur ce qu'il peut faire pour eux et comment faire appel au comité.

Les échanges ont été enrichissants de part et d'autre. Bon nombre des usagers ont manifesté leur intérêt par des questions touchant leur bien-être, leur travail en atelier ou encore partageant leurs attentes et leurs rêves. Quelques ateliers n'ont pas encore été visités et le seront donc au cours de l'année.

Suite à cet expérience, le comité a l'intention de rendre visite aux usagers en atelier sur une base plus régulière. Ils ont des choses à dire et nous voulons les entendre.

LA TUTELLE, LA CURATELLE, POURQUOI? Pour une question de protection nous répond un parent.

- Parce que mon enfant est inapte à prendre des décisions éclairées quant à ses finances, sa santé ou ses fréquentations;
- Parce qu'il peut être facilement manipulé sans avoir conscience des conséquences de ses décisions;
- Pour faire reconnaître légalement mon rôle et mes responsabilités en regard de l'inaptitude de mon enfant auprès des instances gouvernementales (Ministère des finances, de l'emploi et des services sociaux, du CRDI...) des banquiers, des professionnels de la santé, d'un locateur, d'un commerçant ou toutes autres personnes pouvant lier par contrat mon enfant d'une façon ou d'une autre;
- Pour m'assurer qu'aucune orientation de vie (travail, hébergement...) ne soit prise pour mon enfant sans avoir préalablement été acceptée par moi;
- Pour faire reconnaître avant mon décès les incapacités de mon enfant et lui assurer que la société (via le conseil de tutelle ou le conseil de famille en premier lieu) nomme une personne intéressée à poursuivre mon rôle auprès de mon enfant.

En étant reconnu comme tuteur ou curateur, ma responsabilité envers mon enfant ne peut être remise en question par quiconque, qu'il soit un professionnel ou un membre de ma famille. Pour prendre « la bonne décision » pour mon enfant et on tiendra compte de mes valeurs et de ce que je juge essentiel au bonheur de mon enfant. sauf si un juge en décide autrement.

Les obligations du représentant légal

Exercer les droits civils de la personne représentée

Gérer ses biens

Défendre ses intérêts

Veiller à ce qu'elle soit hébergée selon ses besoins, intérêts et attentes

Consentir à des soins pour elle

Agir avec diligence, honnêteté, loyauté

Pour en savoir plus
www.curateurpublic.gouv.qc.ca



Principales étapes à suivre pour la requête d'un régime de protection privé:

1. **L'évaluation médicale** faite par un médecin. Cette évaluation détermine le degré d'inaptitude. **L'évaluation psychosociale**, le plus souvent faite par un travailleur (euse) social (e). Voyez auprès du CLSC ou du CRDITED-ME. Cette évaluation permet de mesurer le degré d'autonomie de la personne et son besoin de protection.
2. **Le processus judiciaire** demande de faire appel à un avocat cabinet privé ou encore de l'aide juridique afin de minimiser les frais entraînés par l'ouverture d'un régime de protection.
3. **L'assemblée de parents** doit être composée de 5 personnes (famille amis) sera convoquée par le greffier afin d'examiner les rapports d'évaluation et sur le choix du représentant légal. Le greffier déposera le procès-verbal de cette assemblée de parents ainsi que la demande d'ouverture de régime de protection..
4. **Le conseil de tutelle** est généralement constitué de 3 membres choisis par l'assemblée de parents et nommés par le tribunal. On désigne également un secrétaire et des membres suppléants. Il assiste le représentant légal.

Le bien-être de la personne sous protection doit être ce qui guide les décisions qui seront prises et les actions qui seront posées à son égard.

L'allocation de transport

Depuis le mois d'avril dernier, l'allocation de fréquentation aux ateliers a cessé d'être attribuée aux usagers. Elle leur est maintenant remise sous forme d'allocation de transport et est remboursée par la Sécurité du revenu. En fait la procédure est la même que celle qui était appliquée pour les usagers fréquentant les services d'activités de jour (SAJ). Ce changement a provoqué bien des remous, des questionnements, des inquiétudes quant à la procédure pour l'obtention du remboursement des frais de transport. Certains s'y sont retrouvés perdants, d'autres gagnants, selon que leurs frais de transport leur coûtent plus cher que l'allocation de fréquentation qu'ils recevaient. Ceux pour qui la roue a tourné en leur défaveur, se retrouvent pénalisés, ayant perdu le petit plus mensuel que procurait l'allocation de fréquentation. Par ailleurs il semblerait que la procédure de remboursement ne soit pas la même dans tous les secteurs de la Montérégie desservis par le CRDITED; certains achètent les billets et se font rembourser en présentant les factures, pour d'autres c'est le transporteur qui transige avec la Sécurité du revenu. Mais tous sont remboursés en fonction de leurs journées de fréquentation aux ateliers.

Accompagnement des usagers et de leurs proches

Les usagers, leurs parents ou représentants légaux peuvent se faire accompagner par le comité s'ils le désirent lors d'une démarche auprès du CRDITED. Le comité avait présenté cette demande à la direction générale il y a un peu plus d'un an, et voici la réponse obtenue de la direction générale : « Afin de permettre à la coordonnatrice du comité des usagers d'accompagner les usagers sans représentant ou pour soutenir la famille lors du plan d'intervention ou du plan de service, il a été convenu d'intégrer cette proposition aux étapes du processus clinique. » Le comité peut également vous accompagner, vous assister, dans vos démarches, insatisfactions, plaintes, auprès de l'établissement.

Le comité veille à ce que les usagers soient traités en reconnaissance de leurs droits et libertés, avec respect et dignité (Article 212).

- Vous pouvez faire appel au comité pour obtenir de l'aide dans vos démarches auprès de l'établissement.
- Pour obtenir de l'information sur différents sujets en lien avec les intérêts et le bien-être des usagers du CRDITED-ME.

POUR NOUS JOINDRE

Comité des usagers du CRDITED-ME
255, rue Choquette, Beloeil (Québec) J3G 4V6
Téléphone : 450 446-7477 # 2400
1 866 446-3006
Télécopieur : 450 446-6776
Courriel : comite.usagers@crditedme.ca

Rédaction :

Lucille Bargiel
 Estelle Colle
 Jean-Luc Cousineau
 Sylvie Leroux

Révision : Lucille Bargiel

Coordination : Sylvie Leroux